



INDICATEUR DE RÉSULTAT CLÉ DE PROTECTION (PKOI) DE LA DG ECHO

– GUIDE TECHNIQUE –

INDICATEUR : % d'individus/de la population cible dans un contexte donné déclarant une amélioration de leur sentiment de sécurité (avec dignité) à la fin de l'intervention par rapport au début de celle-ci.

1 OBJECTIF DE CE GUIDE TECHNIQUE	1
2 LA DG ECHO ET LA MESURE DE LA PROTECTION EN TERMES DE RÉSULTATS	1
3 L'INDICATEUR DE RÉSULTAT CLÉ DE PROTECTION (PKOI)	2
4 CONSTRUIRE LE PKOI : LA CONTEXTUALISATION DE LA SÉCURITÉ (AVEC DIGNITÉ)	3
5 ÉLABORER LES QUESTIONS DE L'ENQUÊTE POUR LE PKOI	5
6 RÉSUMÉ : LE PKOI DANS LE FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE UNIQUE	9
7 PRÉCISION IMPORTANTE : LES DIFFÉRENCES ENTRE LE PKOI ET LE PMKOI	12
Annexe 1.- Questions fréquemment posées	14
Annexe 2.- Pratique : Comment calculer le PKOI (exemple)	16
Annexe 3.- Liste non exhaustive de variables et de questions PKOI possibles, telles qu'utilisées par les partenaires de la DG ECHO	18

1 OBJECTIF DE CE GUIDE TECHNIQUE

L'indicateur de résultat clé (*outcome*) de protection (PKOI, selon son acronyme en anglais) a été développé en 2017 en réponse au besoin de mesurer les résultats de protection en termes de *outcome*, conformément aux indicateurs de résultat clés de la DG ECHO dans d'autres secteurs. Le PKOI a été testé (pendant quatre ans) par la DG ECHO et ses partenaires à travers plus de 130 actions en lien avec différentes régions et crises. Les résultats, défis et leçons apprises tout au long du processus ont été compilés dans une récente étude de cas pour la DG ECHO.

Le PKOI sert d'outil pour mesurer les résultats et informer la prise de décision en matière de protection humanitaire. Toutefois, il ne faut pas y voir une solution statique mais plutôt un instrument dynamique qui s'adapte aux contextes changeants et aux défis émergents. La mise à jour et l'amélioration régulières du PKOI à partir des expériences concrètes de la DG ECHO et de ses partenaires contribueront à des efforts de protection humanitaire plus efficaces.

Ce guide technique vise à fournir aux partenaires des informations pratiques sur la façon de mesurer et de rendre compte du PKOI.

2 LA DG ECHO ET LA MESURE DE LA PROTECTION EN TERMES DE RÉSULTATS

L'objectif principal de la Commission européenne en matière de protection humanitaire est de prévenir, réduire/atténuer et répondre aux risques et aux conséquences de la violence, de la coercition, de la privation délibérée et des abus envers les personnes, les groupes et les communautés dans le contexte de crise humanitaire.

Le secteur de la protection évolue continuellement, au fur et à mesure que la communauté humanitaire acquiert une compréhension plus approfondie des complexités et des défis impliqués. Dans ce domaine, mesurer les résultats, en particulier au niveau individuel, constitue une tâche complexe : les résultats de la protection sont en effet influencés par de nombreux facteurs externes et peuvent varier considérablement selon les groupes en raison de leurs différents besoins et risques spécifiques en matière de protection. Mesurer les résultats implique d'évaluer dans quelle mesure les droits des personnes affectées et leur sécurité (avec dignité) sont respectés pendant une crise humanitaire.

En outre, mesurer le sentiment de sécurité (avec dignité) des bénéficiaires d'une action de protection humanitaire constitue un excellent indicateur proxy pour les résultats. Bien que la sécurité soit un concept complexe et multiforme, elle se manifeste souvent dans les perceptions, les émotions et les expériences des individus. Mesurer le sentiment de sécurité (avec dignité) :

- Prend en compte l'expérience subjective de la sécurité (avec dignité).
- Fournit un aperçu complet : le sentiment de sécurité (avec dignité) des bénéficiaires peut englober un large éventail de facteurs, notamment la sécurité physique, le bien-être, le respect de la culture, etc.
- Prend en compte la pertinence associée au contexte : différents bénéficiaires ont des préoccupations spécifiques en matière de sécurité. La mesure de leur sentiment de sécurité prend en compte ces préoccupations, garantissant que l'action soit adaptée aux risques spécifiques et aux besoins de protection de la population cible.
- Permet de dépasser les débats entre données quantitatives et qualitatives lors de la mesure de la protection : bien que les sentiments soient de l'ordre du subjectif, ils peuvent être saisis de manière structurée grâce à des enquêtes, fournissant ainsi des informations utiles pour la planification et l'évaluation des actions.

En conclusion, mesurer le sentiment de sécurité (avec dignité) ouvre une fenêtre sur les dynamiques complexes des résultats de protection dans le cadre d'une action de protection humanitaire. Même s'il ne s'agit pas de fournir une mesure absolue de la sécurité, cela offre des éléments de grande valeur et nuancés ainsi que des informations à exploiter qui peuvent guider l'évaluation des actions de protection humanitaire.

3 L'INDICATEUR DE RÉSULTAT CLÉ DE PROTECTION (PKOI)

Le PKOI est défini comme suit :

% d'individus/de la population cible dans un contexte donné rapportant un sentiment amélioré de sécurité (avec dignité) à la fin de l'intervention par rapport au début de celle-ci.

L'indicateur en quelques mots :

- La « sécurité » doit être qualifiée et contextualisée à partir des informations obtenues lors de l'analyse des risques.
- Un seuil de référence solide, englobant les variables à aborder et qualifiant au mieux la sécurité (avec dignité) dans ce contexte particulier, doit être établie au début de l'intervention et mesurée à nouveau à la fin de celle-ci.
- L'attribution doit être intégrée à la mesure du PKOI.
- Des chiffres absolus et désagrégés par âge, sexe et handicap doivent être fournis.

Rappel : L'importance de l'analyse des risques

Une analyse des risques appropriée est une condition requise pour toute action financée par la DG ECHO et constitue le point d'entrée pour concevoir des interventions humanitaires. Elle identifie les menaces et les vulnérabilités liées à la sécurité auxquelles les bénéficiaires sont confrontés dans un contexte spécifique. Dans le cas des actions de protection, l'analyse des risques permet de définir les variables contextuelles qui affectent la sécurité et méritent d'être incluses dans le PKOI.

La méthodologie d'équation des risques (conformément aux lignes directrices de la DG ECHO en matière de protection) reste la technique la plus appropriée et la plus simple pour réaliser une analyse des risques. Comme stipulé dans la Politique de protection humanitaire de la DG ECHO :

« En appliquant cette approche, les besoins de protection d'une population cible donnée sont présentés comme des risques, de manière à ce que les besoins de protection puissent être déterminés en évaluant les menaces rencontrées, mais aussi les vulnérabilités et les capacités dont cette population dispose par rapport aux menaces ». Les résultats de l'analyse des risques serviront de point d'entrée pour concevoir des interventions où les risques sont atténués grâce à une réduction des menaces et des vulnérabilités, à une augmentation des capacités ou à une combinaison des deux.

$$\text{Risque} = \frac{\text{Menaces} \times \text{Vulnérabilités}}{\text{Capacités}}$$

Les partenaires peuvent trouver une explication détaillée de l'analyse des risques en matière de protection dans la Politique de Protection Humanitaire de la DG ECHO (page 9).

(1)

4 CONSTRUIRE LE PKOI : LA CONTEXTUALISATION DE LA SÉCURITÉ (AVEC DIGNITÉ)

La sécurité (avec dignité) doit être contextualisée et qualifiée dans chaque situation à partir des éléments identifiés dans l'analyse des risques et des objectifs spécifiques de l'action.

Voici la séquence à suivre pour la contextualisation des questions PKOI :

- Évaluer les risques auxquels les bénéficiaires sont confrontés (analyse des risques)
- Concevoir l'action, y compris les objectifs à atteindre et les activités destinées à atténuer ces risques et, par conséquent, à améliorer le sentiment de sécurité (avec dignité) des bénéficiaires.
- Sélectionnez la ou les variable(s) PKOI, puis la ou les question(s) de l'enquête.

Exemples :

Risques identifiés liés à l'absence de documents officiels :

L'absence de documents officiels (pièce d'identité, acte de naissance, etc.) ou de connaissances juridiques freine la capacité des bénéficiaires à exercer leurs droits :

Objectifs contextualisés possibles en matière de protection (pour faire face aux risques mentionnés ci-dessus) :

- Les bénéficiaires améliorent leur situation de protection en ayant accès aux documents officiels.
- Les bénéficiaires améliorent leur situation de protection en obtenant des conseils juridiques et une représentation légale face aux autorités (X ou Y) par rapport à (...)

Variables PKOI possibles intégrant la sécurité contextualisée :

- % de la population cible qui rapporte se sentir plus en sécurité grâce à/en raison d'un meilleur accès aux documents officiels.
- Pourcentage de la population cible qui rapporte se sentir plus en sécurité grâce à/en raison d'un meilleur accès à une

¹ https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/resources-campaigns/policy-guidelines_fr

représentation légale ou à des conseils juridiques.

Risques identifiés liés au manque de liberté de mouvement :

Les membres d'une minorité sociale ont peur de se déplacer au sein de la communauté pour subvenir à leurs besoins quotidiens en raison de harcèlements ou de vols commis par de petites bandes hostiles de la communauté d'accueil :

Possibles objectifs contextualisés en matière de protection (pour faire face aux risques mentionnés ci-dessus) :

- Des comités de protection communautaire sont créés et prennent des mesures de protection adéquates lorsque des incidents de sécurité se produisent.
- Les membres de la communauté d'accueil deviennent plus sensibles et aptes à prévenir et réagir aux actions hostiles contre les individus appartenant aux (...minorités sociales...), grâce à une série d'activités éducatives participatives.

Une variable PKOI possible qui intègre une sécurité contextualisée :

- % de la population cible qui rapporte se sentir plus en sécurité grâce à une liberté de mouvement accrue (dans une zone donnée).

À noter :

- La contextualisation de la sécurité doit se décider au début de l'action, à la lumière de l'analyse des risques, des objectifs et activités qui permettront de faire face à ces risques. En d'autres termes, la contextualisation du PKOI doit se faire avant le début de l'action, car le PKOI doit être inclus dans le Formulaire unique (Single Form en anglais - SF) du projet soumis. Si cela n'est pas possible, par exemple en cas d'activités dans une nouvelle zone d'opération, cela doit être fait dès le début de l'action et l'objectif PKOI doit être inclus à travers une demande de modification dans les trois mois qui suivent le début de l'action.
- En fonction des risques spécifiques auxquels les bénéficiaires sont confrontés, différentes variables peuvent mesurer l'indicateur. En d'autres termes, différents objectifs peuvent s'attaquer aux risques spécifiques et auront, en conséquence, une influence sur le sentiment de sécurité.
- Le sentiment de sécurité peut ne pas s'améliorer si l'objectif visé et les activités mises en œuvre ne répondent pas aux préoccupations de sécurité (avec dignité) pertinentes ou principales, émanant d'un risque particulier (d'après l'évaluation des risques). Par exemple, un espace sûr pour les enfants peut ne pas répondre suffisamment aux principales préoccupations en matière de sécurité quant à la peur des bénéficiaires par rapport au fait de se déplacer pour répondre à leurs besoins quotidiens.
- Étant donné que les risques et les perceptions des risques varient au sein d'une population et dans le temps, il est essentiel d'interroger différents groupes de personnes, tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées ou les minorités, et de procéder régulièrement à une mise à jour de l'analyse des risques.

L'annexe 3 fournit une liste indicative et non exhaustive de questions liées au PKOI qui correspondent aux risques et objectifs/activités identifiés dans diverses actions de protection menées par les partenaires de la DG ECHO.

La dimension dignité du PKOI

Nous proposons de nous concentrer sur la dimension de sécurité, plutôt que d'intégrer explicitement la dimension de dignité dans le PKOI. Nous estimons que le sentiment de sécurité intègre le sentiment de dignité, car il ne peut y avoir de véritable résultat en matière de sécurité sans un certain sentiment de dignité. À l'aide des questions de suivi proposées (voir plus loin), les enquêtes PKOI facilitent la détection d'un éventuel décalage entre un résultat en matière de sécurité et un sentiment de dignité approprié. Les partenaires sont libres d'intégrer des questions *ad hoc* pour collecter des informations sur le sentiment de dignité, en particulier dans certains scénarios où ce genre de données peut être plus pertinent (comme dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, par exemple).

De façon complémentaire, la dimension de la dignité est explicitement intégrée dans l'indicateur de résultat clé d'intégration de la protection (PMKOI), en ce qu'il fait référence à la manière dont les partenaires s'assurent que la dignité des bénéficiaires est respectée lors de la mise en œuvre de l'action.

Dans l'ensemble, nous postulons que la mesure du sentiment de sécurité (avec dignité) à la fin de l'action de protection (à travers le PKOI), et le suivi continu de la sécurité avec dignité pendant la mise en œuvre de l'action (à travers le PMKOI) fournissent une indication complète sur la façon dont la sécurité et la dignité des bénéficiaires sont affectées.

5 ÉLABORER LES QUESTIONS DE L'ENQUÊTE POUR LE PKOI

Les partenaires peuvent créer leurs propres questionnaires d'enquête pour collecter des informations sur les valeurs de référence et les valeurs cibles du PKOI, afin d'introduire un niveau élevé de contextualisation et prendre en compte la diversité des activités planifiées et mises en œuvre. Les partenaires peuvent utiliser une ou plusieurs questions dans l'enquête pour mesurer le PKOI.

Permettez-nous d'explorer une voie à suivre pour construire un questionnaire de référence et un questionnaire final :

Questionnaire de référence (*baseline*)

Afin de construire la ou les question(s) de référence PKOI, les partenaires doivent inclure la variable contextualisée de sécurité (avec dignité) dans la ou les question(s). Par exemple :

« Dans quelle mesure vous sentez-vous en sécurité par rapport aux risques de protection identifiés X et Y qui affectent la sécurité de la communauté ? »

« Dans quelle mesure vous sentez-vous en sécurité lorsque vous devez quitter votre maison et aller au marché / lorsque vous devez travailler dans les champs/aller chercher de l'eau et du bois de chauffe/... ? »

Questionnaire final (*end-line*)

Afin de construire la ou les question(s) finale(s) PKOI, les partenaires **doivent ajouter la composante (ou la question) d'attribution** à la variable de sécurité contextualisée :

[**Sécurité** contextualisée (avec dignité)] + [**attribution** à l'action des partenaires]

L'attribution permet d'établir un lien direct entre le sentiment de sécurité (avec dignité) et les objectifs, ainsi que les activités de l'action. L'attribution peut être traitée de différentes manières, comme le montrent les exemples ci-dessous.

Forte attribution, en utilisant une référence spécifique à l'action :

« Nous avons mis en œuvre les activités X et Y dans le cadre du projet [*attribution*] Comment ces activités ont-elles eu un impact sur votre sentiment de sécurité (avec dignité) » ? [*sécurité contextualisée*]

« Dans quelle mesure vous sentez-vous en sécurité par rapport à X (le risque de protection qui a été identifié) [*sécurité contextualisée*], qui est traité par ce projet ? [*attribution*]

« Dans quelle mesure vous sentez-vous en sécurité maintenant grâce au projet... ? Pouvez-vous nous mentionner les activités qui vous permettent de vous sentir plus en sécurité (et augmentent votre dignité)? »

(Dans ce cas, si la personne interrogée ne se souvient pas d'une activité particulière, l'enquêteur peut l'aider à le faire. Si la personne interrogée ne parvient pas à nommer/reconnaître une activité, la réponse doit être enregistrée sous la forme « Je ne sais pas », même si la réponse initiale était affirmative, par exemple : « Je me sens plus en sécurité »).

Faible attribution, en utilisant simplement une référence générique par rapport à l'action :

« Quel est l'impact de ce projet sur votre sentiment actuel de sécurité (avec dignité) / sur le niveau de sécurité que vous ressentez en ce moment ? »

À noter :

- Les questions biaisées et inductrices doivent être évitées ; par exemple : « Vous sentez-vous plus en sécurité grâce à ce projet ? »
- Plutôt que des questions générales sur le fait de savoir si un individu « se sent en sécurité » ou non, il sera plus utile de poser des questions sur les activités contextuellement pertinentes qui sont affectées par des problèmes de sécurité et qui ont été abordées par l'action (comme aller chercher de l'eau, se rendre au marché, visiter des proches, etc.).

Attribution... et contribution

La sécurité (avec dignité) est un résultat complexe qui peut exiger différentes interventions, alors que l'action réalisée par un partenaire peut ne concerner qu'une ou deux de ces interventions requises. Ainsi, au lieu de se concentrer exclusivement sur l'attribution, on peut discuter/mettre en lumière la contribution d'une action à la perception de la sécurité par les bénéficiaires, c'est-à-dire comment cette action a contribué à accroître le sentiment de sécurité, tandis que d'autres facteurs peuvent rester hors de portée de l'action du partenaire.

Par exemple, les personnes déplacées internes (PDI) appartenant à une minorité sociale discriminée peuvent avoir peur de se déplacer parce qu'elles pourraient être victimes de maltraitances ou d'abus de la part de la police. Cependant, récupérer leurs cartes d'identité perdues peut contribuer à leur donner un plus grand sentiment de sécurité lorsqu'elles doivent aller au marché ou faire d'autres courses nécessaires (même si un certain niveau de maltraitance persiste).

Réponses à l'enquête

Une fois que les questions PKOI pour les enquêtes de base et finales sont définies, les partenaires utiliseront une échelle de Likert pour classer les réponses :

Je me sens beaucoup plus en sécurité / Je me sens un peu plus en sécurité / Je ne me sens pas plus en sécurité(?) / Je me sens moins en sécurité / Je me sens beaucoup plus en danger – Je ne sais pas – Refuse de répondre.

Si la réponse est « moins en sécurité » ou « beaucoup plus en danger », une question complémentaire sera posée. Par exemple :

« Pourriez-vous nous dire pourquoi vous ne vous sentez pas en sécurité après la mise en œuvre de ce projet ? »

Les questions de suivi sont très importantes car elles fournissent des informations sur les événements contextuels émergents ou sur les résultats inattendus de l'action, comme expliqué ci-dessous.

Un sentiment ou une perception de sécurité plus faible qu'au départ peut généralement être attribué à deux raisons :

- a. Les événements émergents spécifiques au contexte mettent en péril la sécurité (avec dignité) des bénéficiaires, hors du contrôle direct de l'action du partenaire. Les partenaires doivent évaluer soigneusement la situation et prendre les mesures appropriées (si nécessaire).

Par exemple, dans le cadre d'une action visant à restreindre la liberté de mouvement dans plusieurs communautés, des avancées inattendues dans la position d'un acteur armé pourraient avoir accru, sans que l'on s'en rende compte, ses activités de recrutement forcé parmi les garçons et les filles de ces communautés, entravant ainsi leur sentiment de sécurité, malgré les actions de protection mises en œuvre.

- b. Les résultats de l'action sont eux-mêmes perçus par les bénéficiaires comme affectant négativement leur sécurité, ou mettent en danger d'une manière ou d'une autre certains ou tous les bénéficiaires concernés du fait d'avoir choisi un mauvais objectif de protection.

Par exemple, une action ciblant les personnes déplacées internes (PDI) dans une zone spécifique vise à les enregistrer, leur permettant ainsi d'accéder à l'assistance fournie par le gouvernement. Toutefois, lors du suivi à mi-parcours réalisé pour le rapport intermédiaire, plusieurs bénéficiaires ont répondu négativement quand on leur a demandé s'ils se sentaient plus en sécurité grâce à cette action. Ils ont en effet exprimé leur crainte de voir leur sécurité se détériorer parce qu'ils pensaient que le gouvernement connaissait désormais leurs noms et risquait de les prendre pour cible. En d'autres termes, ils ont le sentiment que leur situation en matière de sécurité s'est détériorée à cause du résultat de l'action.

De toute évidence, les conséquences négatives potentielles découlant de l'action elle-même auraient dû être envisagées avant d'entreprendre une telle action, cela afin d'éviter de causer du tort.

Les deux situations auraient pu être identifiées lors d'une activité (3) de suivi du PKOI, mais il est plus probable qu'elles auraient été détectées lors d'un suivi plus fréquent du PM KOI (4). Dans les deux cas, des mesures immédiates sont

² Ou "Je m'inquiète autant pour ma sécurité".

³ Destiné au rapport intermédiaire, comme dans l'exemple fourni.

⁴ Le PM KOI et le PKOI mesurent des choses différentes, comme expliqué ailleurs dans ce guide. Mais la perception de la sécurité par les bénéficiaires peut recouper les deux indicateurs (au niveau des résultats en matière de sécurité, pour le PKOI, et en matière de sécurité lors de la mise en œuvre de l'action, pour le PMKOI). Dans tous les cas, le PM KOI est mesuré plus régulièrement lors de la mise en œuvre de l'action.

nécessaires et les enseignements tirés doivent être pris en compte si l'action se poursuit.

Dans le but d'identifier une mesure du PKOI adaptée au contexte, les partenaires peuvent utiliser une ou plusieurs questions à cet effet, permettant ainsi une compréhension plus large des défis rencontrés par les bénéficiaires.

Questions et approches liées au PKOI qui ne sont pas recommandées

L'utilisation de questions binaires

L'utilisation de questions binaires, c'est-à-dire permettant une réponse binaire (oui/non) sur le sentiment de sécurité, est fortement déconseillée parce que celles-ci ne reflètent pas de manière adéquate l'éventail plus large des sentiments possibles des bénéficiaires par rapport à la sécurité (avec dignité).

Poser des questions générales sur la sécurité pour mesurer le PKOI

Il n'est pas recommandé de poser des questions générales pour mesurer le PKOI : les questions générales peuvent ne pas refléter spécifiquement ce qui est évalué (à savoir s'il existe un sentiment accru de sécurité (avec dignité) au sein de la population ciblée en raison de/à la suite de la mise en œuvre de l'action).

Quelques exemples concrets (comme ceux utilisés par les partenaires) :

« Comment définissez-vous les relations entre les différents groupes qui existent dans votre communauté ? » ou « Quelle est la nature des conflits qui existent dans votre communauté ? »

« Y a-t-il des policiers ou des comités de vigilance civile qui patrouillent dans votre communauté ? »

Si l'action vise à lutter contre les conflits, les vols ou la violence dans la communauté, les réponses aux questions ci-dessus enrichiront l'analyse des risques mais pourraient ne pas être immédiatement pertinentes dans la mesure du PKOI.

À propos du fait de « se sentir en sécurité » ou de « se sentir plus en sécurité » ?

La sécurité n'est pas un concept unique et isolé, mais plutôt un résultat multiforme et interdépendant, un amalgame de nombreux facteurs, conditions et éléments qui se combinent pour créer une situation particulière. La sécurité dépend fortement du contexte, et ce qui est considéré comme sûr dans une situation déterminée peut ne pas l'être dans un autre contexte ou au fil du temps. De même, la recherche de la sécurité implique parfois des compromis. Lorsque les individus cherchent à se sentir en sécurité, ils peuvent se trouver contraints de renoncer à certains de leurs besoins quotidiens, même si cela leur porte préjudice à d'autres égards.

Cette compréhension de la sécurité souligne le fait que, si les bénéficiaires sont confrontés à plusieurs risques, une seule action peut ne pas suffire à leur conférer un sentiment complet de sécurité, mais néanmoins renforcer leur sentiment de sécurité (avec dignité).⁵ Étant donné que les bénéficiaires ne perçoivent peut-être pas un sentiment global de sécurité, il vaut mieux éviter les formulations de questions telles que « Vous sentez-vous en sécurité » et privilégier plutôt des formulations telles que « Vous vous sentez plus en sécurité maintenant » ou « Dans quelle mesure vous sentez-vous en sécurité par rapport à... ».

Base de référence et valeurs cibles

Le PKOI est un indicateur de résultat (*outcome*), ce qui signifie qu'il mesure la différence entre la valeur au début (base de référence) et à la fin de l'action (cible).

Le PKOI nécessite une base de référence solide par rapport aux questions qualifiant au mieux la sécurité (avec dignité) dans un contexte particulier. Une telle base de référence doit être établie avant l'intervention ou à son début. Lorsqu'une action fait suite à une autre pour laquelle le PKOI a déjà été utilisé et qu'une enquête finale a été menée, il est possible d'utiliser la valeur de l'action réalisée comme valeur de référence pour l'action à venir, à condition qu'aucun changement majeur ne se soit produit.

S'il n'y a pas eu d'actions similaires antérieures dans le même contexte, la valeur cible peut être définie par le partenaire (les partenaires doivent expliquer le choix de la valeur cible).

Source et méthode de collecte de données pour le PKOI

La DG ECHO ne s'attend pas à ce que les partenaires mettent en place un processus de suivi-évaluation (S&E) distinct spécifiquement dédié à la mesure de la protection avec le PKOI : la mesure du PKOI doit être intégrée autant que possible dans

⁵ Cette compréhension est également conforme aux instructions concernant l'objectif spécifique dans les Lignes directrices du Formulaire unique, point 7.1.2 : « L'objectif spécifique est ce que le partenaire cherche à atteindre en mettant en œuvre l'action. Il doit s'attaquer aux problèmes fondamentaux ou à certains d'entre eux tels qu'identifiés dans les conclusions de l'analyse du problème, des besoins et des risques, conformément à la stratégie décrite dans l'analyse de la réponse ».

les processus de S&E existants.

Mesurer la valeur de référence et la valeur finale du PKOI nécessite de réaliser une enquête, car elle ne peut pas être mesurée avec des discussions de groupes ciblées (dorénavant FGD) ou d'autres méthodes qualitatives.

L'échantillon de population doit être constitué uniquement de bénéficiaires directs de l'action ; un échantillon statistique de la population totale vivant dans la zone ciblée n'est pas nécessaire.

Les partenaires doivent s'assurer que l'échantillon de bénéficiaires sélectionnés pour la mesure représente de manière adéquate tous les sous-groupes communautaires (au moins en termes de genre, d'âge et de handicap ; d'autres, comme les minorités communautaires, peuvent également être pris en compte).

Néanmoins, la DG ECHO reconnaît que la mesure de la protection au niveau des résultats est encore un domaine en pleine évolution, et que des recherches et une systématisation supplémentaires sont nécessaires pour consolider pleinement cet indicateur. Pour cette raison, plusieurs sources d'informations sont suggérées pour le PKOI (à réviser ultérieurement).

Enquêtes

Une enquête est la méthode privilégiée pour mesurer le PKOI, en raison de sa capacité à fournir des données probantes sur la perception de la sécurité (avec dignité) qu'ont les bénéficiaires au terme de l'action mise en œuvre.

La DG ECHO a développé un outil d'enquête spécifique pour agréger les réponses à l'enquête et calculer le PKOI. Pour plus de détails : https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/resources-campaigns/policy-guidelines_en

La référence-étalon, statistiquement parlant, est la précision fournie par l'échantillonnage probabiliste stratifié avec un niveau de confiance de 95 % et une marge d'erreur de 5 %. Cette règle du « 95/5 » détermine la taille de l'échantillon requis pour l'enquête ⁽⁶⁾.

Si un partenaire est confronté à de vraies difficultés par rapport à la taille de l'échantillon (nombre de bénéficiaires à interroger) ou au processus d'échantillonnage (comment les bénéficiaires sont sélectionnés), les options suivantes peuvent être envisagées :

- La taille de l'échantillon peut être réduite en utilisant un niveau de confiance de 95 %, mais avec une marge d'erreur de 10 %. Il faut garder à l'esprit que, dans ce cas, une analyse statistiquement précise au niveau des sous-groupes (sexe, âge, handicap, etc.) peut ne plus être possible, comme expliqué dans le paragraphe suivant.
- La stratification requise (au moins par sexe, âge et groupes de personnes en situation de handicap) augmente la taille de l'échantillon, ce qui peut s'avérer difficile sur le plan opérationnel.
- Cependant, les partenaires doivent vérifier la marge d'erreur réelle pour chacun des groupes suivants : sexe/âge/situation de handicap/diversité de population. Chaque fois que la marge d'erreur pour un sous-groupe est supérieure à 10 % (ce qui peut être problématique pour garantir une analyse statistiquement précise pour ce sous-groupe), il convient de prendre sérieusement en compte la possibilité de compléter l'échantillon avec une technique d'échantillonnage non probabiliste⁷ (par exemple, échantillonnage par quotas, échantillonnage raisonné, etc.).

Enfin, il est à noter qu'abaisser le niveau de confiance et/ou augmenter la marge d'erreur signifie que les résultats de l'enquête seront moins précis et pourraient ne pas être représentatifs de la population bénéficiaire. Pour cette raison, **les partenaires doivent signaler les difficultés spécifiques auxquelles ils sont confrontés (8), ainsi que les détails de la méthode d'échantillonnage, du niveau de confiance et de la marge d'erreur appliqués pour obtenir les résultats PKOI.**

(Voir l'Annexe 2 pour un exemple d'échantillonnage et de vérification des marges d'erreur).

Administration des enquêtes

L'enquête sera de préférence menée au moyen d'**entretiens individuels**, soit à l'aide d'un papier, soit en version électronique avec un appareil portable (dans certains cas, une enquête à remplir soi-même peut être utilisée). Les enquêteurs doivent être diversifiés et avoir reçu une formation adéquate. Idéalement, les enquêteurs qui utilisent l'outil d'enquête ne seront pas les points de contact quotidiens lors de la mise en œuvre de l'action. Cela contribuera à limiter les biais dans les déclarations et permettra aux personnes interrogées de faire preuve de plus d'ouverture dans les réponses qu'elles fournissent.

⁶ Les calculs peuvent être effectués à l'aide d'outils comme <https://www.surveymonkey.com/mp/sample-size-calculator/> ou <https://www.checkmarket.com/sample-size-calculator/> par exemple

⁷ L'échantillonnage non probabiliste est défini comme une technique d'échantillonnage dans laquelle le chercheur sélectionne des échantillons sur la base de son jugement subjectif plutôt que d'une sélection aléatoire.

⁸ Par exemple, manque d'accès en raison de risques ou de dangers pour la sécurité.

Autres méthodes de collecte de données pour le PKOI

Comme expliqué ci-dessus, les enquêtes sont la méthode privilégiée pour mesurer le PKOI. Cependant, si un partenaire est confronté à des difficultés spécifiques pour réaliser une enquête, d'autres méthodes peuvent être utilisées (les partenaires doivent expliquer et justifier pourquoi une enquête n'est pas appliquée dans un cas donné).

Entretiens d'admission et de sortie (actions de gestion de cas uniquement)

Dans certains cas d'actions de gestion, *comme alternative au PKOI*, il est possible d'utiliser des entretiens d'admission et de sortie pour collecter des données en vue de vérifier un indicateur personnalisé au niveau des résultats (*outcomes*). Au moment de la rédaction de ce document d'orientation, cette possibilité est en cours de délibération. (Toutes les méthodes standard visant à réduire les biais inhérents à ces entretiens doivent être appliquées et mentionnées dans les rapports. Dans de nombreux cas, il peut être approprié que le personnel de protection réalise l'évaluation, pour des raisons de confidentialité.⁽⁹⁾)

Groupes de discussions thématiques (FGD selon l'acronyme anglais de Focus group discussions)

Les groupes de discussion thématique (ou autres alternatives de collecte de données qualitatives) ne peuvent pas être utilisées comme moyen de vérification du PKOI, parce qu'elles ne permettent pas d'obtenir des résultats numériques pour le PKOI. Elles peuvent être utilisées pour fournir des informations complémentaires⁽¹⁰⁾ lorsqu'aucune enquête ne peut être appliquée. Les informations résumées peuvent être ajoutées au rapport final de manière à transmettre une compréhension globale des perceptions des bénéficiaires et à les distinguer en fonction des sous-groupes (au moins selon le sexe, l'âge et le handicap).

Les partenaires doivent également fournir des détails sur le nombre et la localisation des FGD ; comment ils ont assuré la participation d'une diversité de bénéficiaires ; et comment ils ont collecté et analysé les informations issues des FGD pour parvenir aux conclusions mentionnées dans le rapport.

À propos des autres méthodes de collecte de données

Des méthodes alternatives telles que l'échantillonnage d'assurance de faible qualité, le tri Q, la compilation d'histoires et les études ethnographiques rapides, comme ECRIS⁽¹¹⁾, pourraient être utilisées pour la collecte de données. Les partenaires doivent expliquer pourquoi et comment ils utiliseront des méthodes autres que les enquêtes.

Les enquêtes PDM (suivi post-distribution) ne sont pas considérées comme adéquates car les informations collectées sont principalement liées à un accès sûr et digne aux services et aux distributions (tels que les lampes solaires, l'argent liquide, etc.), ce qui n'est pertinent que pour mesurer l'intégration de la protection à travers le PMKOI.

6 - Résumé : le PKOI dans le Formulaire électronique unique

Le tableau ci-dessous fournit des détails sur la manière de renseigner les PKOI dans le formulaire électronique unique (eSF selon son acronyme anglais), lors de la soumission et dans les rapports intermédiaires et finaux.

4.2.3 Objectif spécifique - Indicateurs

Les indicateurs au niveau de l'objectif spécifique mesurent les principaux résultats de l'action

4.2.3.1 Indicateur objectif spécifique (KOI Protection prédéfini)

% d'individus/de la population cible (dans un contexte donné) rapportant un sentiment amélioré de sécurité (avec dignité) (à la fin de l'intervention par rapport au début de celle-ci)

Note : Le partenaire peut choisir entre le KOI prédéfini ou (sinon) un indicateur personnalisé. Si un indicateur personnalisé est retenu, le partenaire doit fournir une dénomination (courte) de l'indicateur. Lorsqu'un indicateur personnalisé (saisi manuellement) est choisi, le partenaire doit être précis sur ce qui va être mesuré.

Description

La sécurité (avec dignité) doit être contextualisée et qualifiée dans chaque contexte en fonction des éléments identifiés lors de l'analyse des risques et des objectifs spécifiques de l'action.

⁹ Une confidentialité adéquate, une fermeture sécurisée et une gestion efficace des données sont essentielles, en particulier lorsqu'il s'agit de données sensibles, comme c'est le cas pour les survivantes de violences sexuelles.

¹⁰ Les partenaires sont libres d'utiliser des FGD pour fournir des informations complémentaires, en plus des enquêtes.

¹¹ ECRIS est l'acronyme de Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes.

Base de référence

Dans la mesure du possible, les données de référence du PKOI doivent être disponibles avant le début de l'action dans le cadre de l'analyse des risques/évaluation des besoins⁽¹²⁾. Les valeurs en % et les valeurs absolues doivent être utilisées pour les mesures des valeurs référence et cibles.

Valeur cible

Le partenaire indiquera le pourcentage et les valeurs absolues de la population rapportant un sentiment de sécurité accru (cible) qu'il cherche à atteindre d'ici la fin de l'action.

Valeur d'avancement

Au stade du rapport intermédiaire, le partenaire indiquera la valeur d'avancement (en % et en valeurs absolues).

Valeur atteinte

Au stade du rapport final, le partenaire fournira la valeur obtenue (en % et en valeurs absolues).

Source et méthode de collecte des données

Une enquête est la méthode privilégiée pour mesurer le PKOI. La population de l'échantillon doit être composée uniquement de bénéficiaires directs de l'action. Un outil d'enquête Excel est disponible en complément de ce guide. Les FGD et d'autres sources qualitatives de collecte de données ne peuvent pas mesurer le PKOI mais peuvent fournir des informations complémentaires.

Dans les actions de gestion de cas, les entretiens peuvent être utilisés comme indicateur personnalisé (au lieu du PKOI, voir le texte pour plus de détails).

Commentaires sur l'indicateur

Le partenaire doit fournir des informations désagrégées par âge et sexe et handicap au stade de la proposition (si disponibles), ainsi que des informations supplémentaires sur le processus de mesure de l'indicateur, y compris des détails sur la contextualisation de la sécurité et l'attribution des résultats.

[INT] Rapport d'avancement sur l'indicateur

Le partenaire fournira une mise à jour globale sur les avancements réalisés vers l'atteinte de l'objectif spécifique et, si nécessaire, mentionnera les difficultés liées à la collecte des données. Des informations désagrégées par âge, sexe et handicap doivent également être fournies dans ce cadre.

[FIN] Rapport d'avancement sur l'indicateur

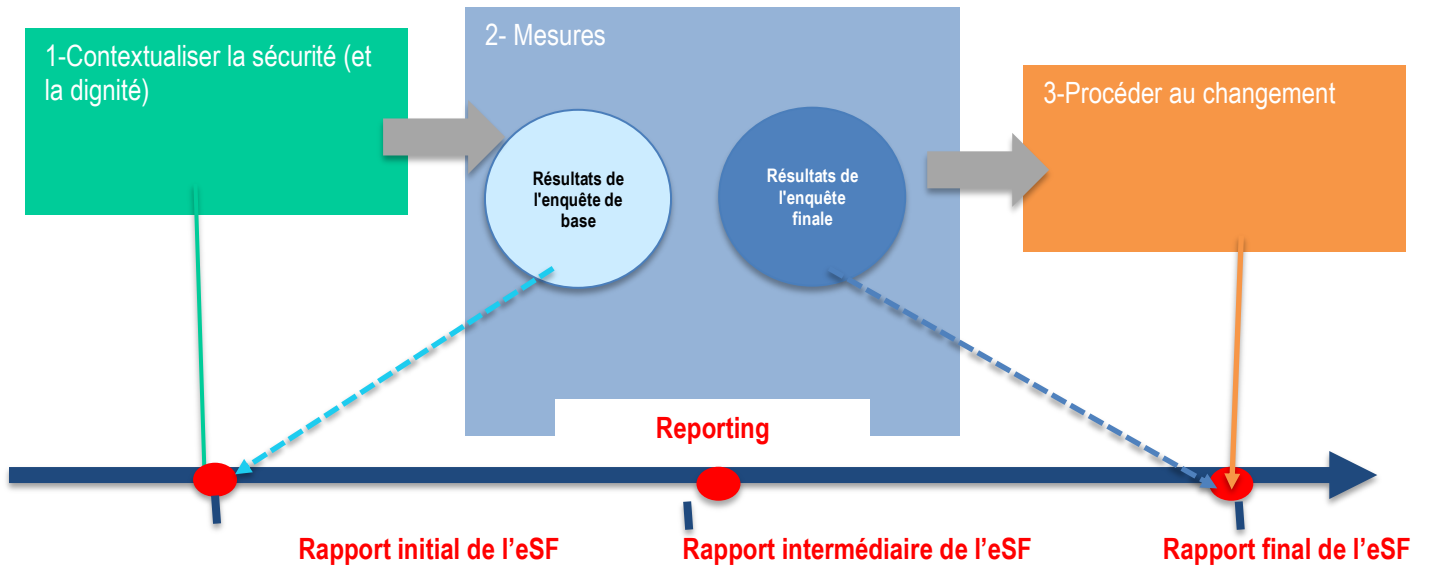
Le partenaire devra rendre compte du niveau de réalisation et d'attribution de l'objectif spécifique en fournissant des informations supplémentaires et un contexte que l'indicateur n'aurait peut-être pas pu saisir (comme les réponses aux questions de suivi lors des enquêtes). Le partenaire doit expliquer pourquoi les objectifs n'ont pas été atteints ou dépassés (si tel est le cas) et quels types de difficultés, quelles qu'elles soient, ont été rencontrés lors du processus de collecte de données. Si aucune enquête n'a été utilisée, les résultats des FGD ou d'autres méthodes qualitatives peuvent être inclus ici. Des informations désagrégées par âge, sexe et handicap doivent également être fournies ici.

Graphique montrant la mise en œuvre du PKOI, avec les principales étapes et le processus du reporting :

KOI Protection

« % d'individus /de la population cible dans un contexte donné rapportant un sentiment amélioré de sécurité et de dignité à la fin de l'intervention par rapport au début de celle-ci »

¹² Exceptionnellement, aucune base de référence ne pourra être acceptée pour de nouvelles actions. Ceci sera discuté au cas par cas avec le bureau pays de la DG ECHO.



7 - Clarification importante : les différences entre le PKOI et le PMKOI


Le PM KOI et le PKOI sont deux indicateurs différents qui mesurent la protection de deux manières différentes, ce qui peut prêter à confusion entre les deux :

- Le PKOI mesure un résultat (outcome) de protection émanant d'une action de protection autonome ou intégrée, à la fin de celle-ci.
- Le PM KOI suit la manière dont la protection est intégrée lors de la mise en œuvre d'une action dans tous les secteurs humanitaires.


Il n'est pas rare de confondre la mesure et le *reporting* des deux indicateurs. Vous trouverez ci-dessous quelques conseils en cas de difficultés.

Erreurs courantes :

Les erreurs les plus courantes à éviter sont liées à l'établissement de rapports sur le PKOI qui incluent des éléments d'intégration de la protection (PM KOI) :


→  Combiner les questions PM KOI et les questions PKOI et agréger leurs résultats dans les rapports.

Il n'est pas correct de cumuler les réponses dans un questionnaire combinant les questions PM KOI et PKOI, comme :
 -Une question PM KOI sur la sécurité et la dignité des bénéficiaires lors de l'accès à l'aide fournie par le partenaire (par exemple, une question PM KOI pour suivi post-distribution).
 -Une question PKOI sur le sentiment de sécurité des bénéficiaires comme résultat direct de l'action (une question PKOI pour l'évaluation finale : par exemple, le sentiment de sécurité après l'obtention des documents juridiques nécessaires).

-  Comment éviter l'erreur :
- ◆ Séparer les questionnaires PKOI et PM KOI
 - ◆ Si un partenaire préfère combiner les questions PM KOI et PKOI dans un seul questionnaire (pour une enquête finale, par exemple), assurez-vous que les réponses aux différentes questions sont regroupées séparément pour permettre un *reporting* indépendant sur chaque indicateur.

→  Rapport sur le PKOI utilisant des questions et des données PM KOI.

Parfois, les partenaires rendent compte du PKOI par l'intermédiaire d'enquêtes utilisées pour mesurer le PM KOI.

-  Comment éviter cette erreur :
- ◆ Lorsque vous mesurez le PKOI, limitez-vous aux questions PKOI et évitez d'inclure des questions liées au PM KOI (rappelez-vous qu'il s'agit de deux indicateurs différents !).

Le tableau ci-dessous résume les principales différences entre les deux indicateurs :

Indicateur de résultat clé de l'intégration de la protection (PMKOI)	Indicateur de résultat clé (outcome) de protection (PKOI)
Il vérifie si l'aide humanitaire est fournie de manière sûre, accessible, redevable et participative.	Il mesure l'amélioration du sentiment de sécurité (avec dignité) des bénéficiaires suite à une action de protection (une action de protection autonome ou intégrée).
Il s'agit d'un indicateur de <u>processus</u> permettant de suivre et de déclencher la mise en œuvre d'actions/mesures correctives (si nécessaire) dans toutes les actions et tous les secteurs. (WASH, Santé, Abris, Protection etc.)	Il s'agit d'un indicateur de <u>résultat</u> mesurant les actions de protection au niveau des résultats (valeur finale).

Indicateur de résultat clé de l'intégration de la protection (PMKOI)	Indicateur de résultat clé (outcome) de protection (PKOI)
Recommandé pour TOUTES les actions apportant une assistance et des services directs aux populations, quel que soit le(s) secteur(s) d'intervention.	Recommandé pour les actions financées par la DG ECHO qui incluent au moins un résultat dans le secteur de la protection (sauf si l'accent est uniquement mis sur le plaidoyer).
Exemple : Suivi de l'accès sûr et digne des bénéficiaires aux activités d'assistance, de l'inclusion, de la participation, de la redevabilité, etc., pendant la mise en œuvre de l'action.	Exemple : Mesure le sentiment de sécurité (avec dignité) des bénéficiaires lorsqu'ils effectuent des activités contextuellement pertinentes qu'affectent des enjeux de sécurité (avec dignité), comme aller chercher de l'eau, aller au marché, rendre visite à des parents, accéder à des documents, regrouper des mineurs séparés, réduire le nombre d'agressions, etc.
Note d'orientation PMKOI : https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/resources-campaigns/policy-guidelines_en	Note d'orientation PMKOI : https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/resources-campaigns/policy-guidelines_en

Annexe 1.– Questions fréquemment posées

Pourquoi avons-nous besoin d'un Indicateur de résultat clé (*outcome*) de protection (PKOI) ?

La DG ECHO exige que toutes les opérations qu'elle finance reposent sur une logique d'intervention bien développée, qui définit les objectifs à atteindre, les activités à entreprendre pour atteindre ces objectifs ainsi que la relation logique et les étapes intermédiaires entre elles. Les indicateurs sont utilisés pour mesurer les réalisations (*outputs*) et les résultats de manière objective. Étant donné la croissance du secteur de la protection, un indicateur de protection PKOI est crucial pour évaluer l'efficacité d'une action de protection au niveau des résultats.

Est-il obligatoire de faire une analyse des risques ?

La DG ECHO demande à ses partenaires de « fournir une analyse complète des risques qui reflète les menaces, les vulnérabilités et les capacités des différents groupes d'âge, de sexe et de handicap, ainsi que des groupes sociaux, ethniques, religieux et autres diversités contextuellement pertinentes ». L'analyse des risques est cruciale pour mesurer le PKOI, car « la notion de sécurité (avec dignité) doit être contextualisée et qualifiée dans chaque contexte en fonction de l'élément identifié dans l'analyse des risques ».

Mon organisation a déjà développé des outils pour mesurer la protection au niveau des résultats (*outcomes*). Sommes-nous obligés de recourir au PKOI de la DG ECHO ?

Non. Les partenaires sont libres d'utiliser d'autres outils pour mesurer la protection au niveau des résultats, mais la DG ECHO attend que vos rapports au niveau des résultats respectent les mêmes principes que si vous utilisiez le PKOI. Au stade actuel des données probantes concernant les résultats en matière de protection, rendre compte des sentiments ou des perceptions des bénéficiaires quant à leur sécurité (avec dignité) est l'une des normes les plus avancées.

Est-il obligatoire de préciser les bases de référence et les cibles ?

Le PKOI est un indicateur de résultat, ce qui signifie qu'il mesure la différence entre la valeur au début (base de référence) et celle à la fin de l'action (cible). Des bases de référence pour les indicateurs sont indispensables pour suivre les progrès durant l'intervention et les réalisations à la fin de celle-ci. Exceptionnellement, aucune base de référence ne pourra être acceptée pour de nouvelles actions. Ces cas seront discutés au cas par cas avec le bureau pays de la DG ECHO.

Comment mesurer le PKOI dans les actions de gestion de cas ?

Dans certains cas d'actions de gestion, comme alternative au PKOI, il peut être possible d'utiliser des entretiens d'admission et de sortie pour collecter des données visant à vérifier un indicateur personnalisé au niveau des résultats. Au moment de la rédaction de ce document d'orientation, cette possibilité est en cours de réflexion.

Comment contextualiser la sécurité (avec dignité) ?

L'analyse des risques permet de contextualiser et de définir la sécurité dans un contexte spécifique, ainsi que d'identifier un ensemble de variables pour la mesurer. Ces variables ou proxys sont utilisés afin de formuler des questions pour les enquêtes de référence et finales. À titre d'exemple, les questions peuvent porter sur le sentiment de sécurité lorsqu'on se rend dans un lieu d'intérêt pour les bénéficiaires ou lorsqu'on accède à des services publics en dehors de leur communauté.

Est-ce que nous mesurons si les bénéficiaires se sentent en sécurité ou s'ils se sentent plus en sécurité ?

Dans un contexte humanitaire, les gens peuvent ne pas se sentir en sécurité pour diverses raisons. Cependant, après une intervention, ils peuvent se sentir plus en sécurité qu'au début, si l'action répond à certains de leurs principaux risques perçus. Par conséquent, le PKOI vise à mesurer si les gens se sentent plus en sécurité, en particulier s'il existe un sentiment accru de sécurité (avec dignité). Néanmoins, les individus peuvent encore se sentir en insécurité pour d'autres raisons (en espérant qu'elles soient moins importantes).

Évaluer le sentiment de sécurité en cas de priorités contradictoires

Évaluer le sentiment de sécurité lorsqu'il existe des priorités contradictoires peut s'avérer complexe. Dans certaines situations, les personnes concernées peuvent ne pas donner la priorité à des besoins de protection spécifiques, comme l'obtention de documents personnels. Dans ces cas-là, mesurer la perception de sécurité avec le PKOI peut s'avérer difficile, et requiert avant la conception de l'intervention, une analyse approfondie des risques avec une large participation des parties prenantes.

Pourrions-nous utiliser des questions oui/non (binaires) en ce qui concerne le sentiment de sécurité avec dignité ?

À elles seules, les questions binaires (qui permettent de répondre par oui/non) fournissent peu d'informations pour l'indicateur et ne suivent pas les instructions relatives à la mesure du PKOI. Elles ne sont pas recommandées.

Devons-nous mener des enquêtes spécifiques pour le PKOI ?

Non, ce n'est pas nécessaire. Cet outil a été conçu pour maximiser son intégration dans les outils de S&E existants. Cependant, les données doivent être extrapolées et analysées séparément pour pouvoir rendre compte des résultats en matière de protection.

Pouvons-nous utiliser les mêmes questions pour mesurer l'indicateur de résultat clé de l'intégration de la protection (PMKOI) et l'indicateur de résultat de protection (PKOI) ?

Non, car ce sont deux indicateurs différents : le PMKOI est orienté vers le suivi de la mise en œuvre d'une action, tandis que le PKOI vise à mesurer le résultat de l'action. Dans tous les cas, les données collectées pour le PKOI doivent être analysées séparément pour rendre compte des résultats en matière de protection.

Pouvons-nous utiliser un indicateur personnalisé pour mesurer la protection au niveau des résultats (outcomes) ?

Oui, les partenaires peuvent utiliser un indicateur alternatif. Néanmoins, il est important d'en discuter au cas par cas avec les AT ou OP/AP de la DG ECHO au sein du bureau pays, afin que l'esprit du PKOI soit conservé et qu'une méthode de vérification appropriée puisse être identifiée.

Le PKOI est-il applicable à tous les types d'actions ?

Le PKOI peut ne pas toujours être applicable dans les actions suivantes : a) actions RRM (*Rapid Response Mechanism*) et ERM (*Emergency Response Mechanism*), b) actions de très courte durée, et c) dans des environnements très volatils. Dans ces situations, l'applicabilité doit être discutée au cas par cas. Si le PKOI est appliqué dans le cadre d'une action de prévention, l'attribution doit être renforcée par tous les moyens, afin de s'assurer qu'il existe un lien de cause à effet raisonnable entre les activités de prévention mises en œuvre et le fait d'éviter des situations dangereuses aux bénéficiaires.

Est-il nécessaire d'interroger les mêmes personnes pour les enquêtes de référence et finales ?

Non, ce n'est pas nécessaire. Si vous respectez les exigences statistiques appropriées, vous n'avez pas nécessairement besoin d'interroger les mêmes personnes pour les enquêtes de référence et finales sur le sentiment de sécurité, car l'échantillonnage aléatoire et les techniques statistiques peuvent rendre compte des changements et des tendances au sein de la population cible au fil du temps.

Pourquoi ne pas utiliser le bien-être plutôt que la dignité dans la formulation du PKOI ?

Pour mesurer le PKOI, le terme dignité semble plus utilisable et plus adapté à cet objectif que celui de bien-être. Néanmoins, le terme bien-être peut être utilisé dans certains cas et contextes dans le cadre d'un indicateur personnalisé lorsque cela est dûment justifié.

Annexe 2.- Pratique : Comment calculer le PKOI (exemple)

La boîte à outils PKOI (Excel) fournit un modèle pour calculer l'indicateur, comme dans l'exemple ci-dessous.

Première étape : échantillonnage et désagrégation des données

À titre d'exemple, supposons qu'un partenaire mette en œuvre une action de protection autonome ciblant 20 000 bénéficiaires directs. L'action vise à cibler la population générale plutôt qu'à se concentrer sur un sous-groupe spécifique (ex. : les enfants, les femmes, etc.).

Parmi les 18 600 bénéficiaires directs de plus de 5 ans, 377 personnes doivent être incluses dans chaque cycle d'enquête pour respecter la règle des 95/5 (voir la cellule blanche la plus à droite dans le tableau ci-dessous) (sinon, seulement 96 bénéficiaires seraient nécessaires en cas de contraintes opérationnelles liées à l'application de l'enquête, si la règle des 95/10 devait être appliquée).

Un échantillonnage aléatoire permettra d'identifier le nombre de personnes correspondant à chaque sous-groupe de population. La marge d'erreur associée a été vérifiée pour chacun d'eux afin d'identifier les limites au moyen d'une analyse des sous-groupes :

	Femmes				Hommes				Potentiels groupes de diversité supplémentaires		Sous-totaux						Total
	5-17 ans	18-49 ans	50 ans et plus	En situation de handicap	5-17 ans	18-49 ans	50 ans et plus	En situation de handicap	Groupe de diversité A	Groupe de diversité B	Total femmes	Total hommes	Total 5-17 ans	Total 18-49 ans	Total 50 ans et plus	Total personnes en situation de handicap	
Taille de l'échantillon	61	122	12	27	65	109	8	30	200	67	195	182	126	231	20	57	377
Marge d'erreur réelle (en %)	12%	9%	29%	19%	12%	9%	35%	18%	7%	12%	7%	7%	9%	6%	22%	13%	5%

Les cellules orange foncé mettent en évidence une marge d'erreur supérieure à 10 %, ce qui peut poser problème pour garantir une analyse statistiquement précise de ce sous-groupe, et pour laquelle les partenaires peuvent envisager d'augmenter ou de compléter l'échantillon avec des techniques d'échantillonnage non probabilistes (par exemple, échantillonnage par quotas, échantillonnage raisonné, etc.).

Deuxième étape : Calcul de la valeur du PKOI

Toute question du PKOI permet une seule réponse, selon la boîte à outils Excel fournie. Pour calculer l'indicateur, veuillez suivre les étapes ci-dessous :

1. Supprimez toutes les réponses « PAS DE RÉPONSE » de l'analyse (c'est-à-dire, excluez-les du dénominateur).
2. Faites la somme du nombre de répondants qui ont choisi « BEAUCOUP PLUS EN SÉCURITÉ » et « UN PEU PLUS EN SÉCURITÉ » pour chaque question (s'il y en a plus d'une). Le nombre de réponses négatives peut être calculé par une simple soustraction.
3. Calculez le pourcentage moyen des questions pour obtenir le résultat final du PKOI.

Exemple :

En regardant la colonne C du tableau (répondantes féminines, 18-49 ans), un échantillon de 122 personnes permettait une marge d'erreur de 9 % (avec un niveau de confiance de 95 %). Deux femmes ont refusé de répondre, le dénominateur a donc été réduit à 120. Les 85 réponses positives donnent une valeur de 71 % pour le PKOI de ce sous-groupe particulier de la population.

Outil de calcul du PKOI de la DG ECHO								
Femmes				Hommes				
5-17 ans	18-49 ans	50 ans et plus	En situation de handicap	5-17 ans	18-49 ans	50 ans et plus	En situation de handicap	

Taille de l'échantillon	61	122	12	27	65	109	8	30
Marge d'erreur réelle (en %)	12%	9%	29%	19%	12%	9%	35%	18%
Question 1								
Je me sens beaucoup plus en sécurité	35	85	8	14	40	60	4	16
Je me sens un peu plus en sécurité	14	23	1	9	13	38	2	10
Je ne me sens pas plus en sécurité / Ne sais pas	5	12	2	3	7	7	1	4
Refus de répondre	7	2	1	1	5	4	1	0
Total positif/dénominateur	65%	71%	73%	54%	67%	57%	57%	53%
	61	122	12	27	65	109	8	30

Notez que si deux questions ou plus du PKOI concernent différentes variables ou situations (par exemple, le sentiment de sécurité dans une zone donnée et le sentiment de sécurité lorsque les bénéficiaires demandent de l'aide au gouvernement), il sera important de conserver les deux valeurs. En effet, elles font référence à deux situations différentes, même si la moyenne des deux valeurs est finalement calculée pour le PKOI.

Annexe 3.- Liste non exhaustive de variables et de questions PKOI possibles, telles qu'utilisées par les partenaires de la DG ECHO

Il s'agit d'une liste non exhaustive de variables et de questions PKOI selon les risques identifiés et l'objectif d'une action ; la plupart de ces questions proviennent d'actions concrètes menées par les partenaires de la DG ECHO.

Veillez noter que ces catégories se chevauchent dans une certaine mesure : vous pouvez choisir et adapter les questions qui reflètent le mieux votre action et vos activités, en fonction des risques identifiés.

Détails des risques à traiter : Avoir peur de / peur à cause de (à contextualiser):		Objectifs de protection possibles (basés sur la variable de protection, selon la colonne de gauche)	Questions finales pour le PKOI (exemples) "Après la réalisation des activités X et Y de ce projet..., dans quelle mesure vous sentez-vous en sécurité maintenant lorsque..."
Liberté de mouvement et lieux sûrs	Aller chercher du bois ou de l'eau	-Contribuer à prévenir/lutter contre les agressions lors de... -Fournir des moyens alternatifs/sûrs pour cuisiner et avoir accès à l'eau	...vous allez chercher de l'eau à/dans ... ?
	Aller au marché ou rendre visite à des parents (ou autres déplacements)	-Contribuer à renforcer la sécurité sur des chemins ou des lieux spécifiques	... vous allez au marché ? ... vous réalisez vos activités quotidiennes ?
	Se déplacer dans une zone donnée (un camp par exemple), ou se rendre dans certaines zones	-Contribuer à renforcer la sécurité sur des chemins ou des lieux spécifiques -Fournir des services alternatifs si adéquats (pour réduire l'exposition aux risques)	... vous rentrez chez vous le soir ? ...vous vous rendez aux champs ? ...vous vous promenez dans votre communauté ?

		-Mécanismes de protection communautaires	
	Être reçu dans un établissement de service public existant (service de santé ou autres)	-Contribuer à renforcer la sécurité sur des chemins ou des lieux spécifiques - Fournir des services alternatifs si adéquats (pour réduire l'exposition aux risques) -Mécanismes de protection communautaires	...vous vous rendez à l'hôpital ?
	Rester chez soi (être dans une zone exposée par exemple) ou dans des lieux spécifiques	-Contribuer à renforcer la sécurité sur des chemins ou des lieux spécifiques -Fournir des espaces sûrs aux enfants, aux femmes, aux filles et aux garçons ou à d'autres groupes considérés comme présentant des risques spécifiques dans le contexte.	...vous restez chez vous pendant la journée ?
	Abus des enfants à la maison ou à l'école/dans des lieux d'apprentissage	-Assurer que les écoles/lieux d'apprentissage soient sûr(e)s pour les enfants, tout comme leurs foyers -Renforcer les mécanismes communautaires de protection des enfants et des garçons et des filles	... vous êtes à l'école... ?

Risques liés au manque d'accès aux documents officiels et informations juridiques	L'absence de documents officiels (pièce d'identité, acte de naissance, etc.) ou d'informations juridiques entrave l'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> -Faciliter l'accès au processus d'acquisition de documents officiels -Fournir des conseils juridiques, faciliter les démarches juridiques, assurer une représentation juridique -Orientation vers les services publics et autres autorités judiciaires 	<p>...vous êtes en possession/utilisez votre carte d'identité ?</p> <p>...vous réclamez une assistance au centre gouvernemental d'aide aux personnes déplacées internes ?</p> <p>...parce que vous savez quoi faire et à qui signaler le problème en cas de harcèlement juridique ?</p>
Risques liés à la contrainte ou à la privation	Recrutement forcé	<ul style="list-style-type: none"> -Augmenter l'engagement des mineurs dans l'éducation et d'autres activités -Fournir des espaces sûrs aux enfants, aux femmes, aux filles et aux garçons ou à d'autres groupes considérés comme présentant des risques spécifiques dans le contexte. -Contribuer à prévenir l'exposition de la population ciblée aux activités de recrutement forcé -Négociation avec les acteurs concernés à travers les comités de protection communautaires 	<p>... vous vous rendez à l'école ?</p> <p>... l'après-midi, vous attendez vos parents au centre ?</p> <p>... vous n'avez pas à croiser (certains acteurs) ?</p>
	Exposition à la corruption et à l'obligation de verser de l'argent pour avoir accès à des services publics qui devraient être gratuits	-Négociation avec les autorités à travers les comités de protection communautaires	...vous obtenez un accès gratuit aux services publics ?
	Exploitation au travail/esclavage	<ul style="list-style-type: none"> -Contribuer aux réponses communautaires pour éviter cela (en fonction du contexte) -Sensibilisation aux droits 	...si vous pouvez faire valoir vos droits... ?

Risques liés à la VBG, à l'âge et à la traite des personnes	Augmentation de la violence entre partenaires intimes (VPI)	<ul style="list-style-type: none"> -Centres de soutien pour les survivants de VPI -Activités éducatives communautaires/publiques sur l'aide disponible pour les survivants de VPI -Sensibilisation sur la VPI 	<p>...vous savez à qui recourir si... ?</p> <p>...vous savez où vous recevrez de l'aide ou avoir une orientation ?</p>
	Violences et abus sexuels, y compris la prostitution forcée. Harcèlement sexuel.	<ul style="list-style-type: none"> -Centres de soutien pour personnes ayant survécu à des violences sexuelles -Orientation vers les services spécialisés -Mécanismes de protection communautaires 	<p>...vous savez à qui recourir si ... ?</p> <p>...vous savez où recevoir de l'aide ou une orientation ?</p>
	Traite de personnes, notamment de femmes, de filles, de garçons et d'enfants.	<ul style="list-style-type: none"> -Centres d'accompagnement pour les victimes de la traite des personnes -Orientation vers les services spécialisés -Mécanismes de protection communautaires -Activités éducatives au public et aux fonctionnaires sur la traite des d'êtres humains 	<p>...vous savez à qui recourir si ... ?</p> <p>...vous savez où recevoir de l'aide ou une orientation ?</p> <p>...de la traite des personnes ?</p>
Risques liés aux stratégies d'adaptation négatives	Sexe transactionnel	<ul style="list-style-type: none"> -Accès aux moyens de subsistance (ou à l'assistance en espèces et en bons d'achat dans certains cas) -Orientation vers les services spécialisés 	...ne pas devoir recourir à des « activités non désirées » ?
	Travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> -Accès aux moyens de subsistance ou à l'assistance en espèces et en 	...ne pas devoir recourir/travailler en tant qu'enfant

		bons d'achat (dans certains cas)	
	Mariage précoce	-Maintenir les filles à l'école/dans des lieux d'apprentissage -Centres de soutien pour les filles et les femmes	...ne pas devoir recourir à ... ?
Risques liés aux actes de violence directs (autres que VBG)	Être ciblé en raison d'une discrimination, pour appartenance à une minorité sociale ou à un groupe ethnique, ou faire partie d'un groupe d'opposition politique, etc.	-Faciliter l'accès aux documents officiels -Fournir des conseils juridiques, faciliter les démarches juridiques, assurer une représentation juridique -Fournir des espaces sûrs aux personnes victimes de discrimination. -Mécanismes de protection communautaires -Sensibilisation des groupes majoritaires	...maintenant que vous avez vos documents officiels ? ...maintenant que vous pouvez demander l'aide d'un comité au sein de la communauté en cas d'incident lié à la discrimination ?
	Vol et cambriolage, agression violente Être battu ou attaqué pour quelque raison que ce soit	-Contribuer à renforcer la sécurité dans des zones/lieux ou sur des chemins spécifiques.	... signaler l'incident à la police ou à un comité au sein de la communauté ? (ou tout autre mécanisme lié à la sécurité dans la zone) ...maintenant que vous savez qui signaler en cas d'attaque ? (et vous attendez une réponse adéquate après le signalement) ...vous voyez un policier/une policière patrouiller dans le secteur ?

	<p>Conflits, compétition avec la communauté d'accueil, les réfugiés ou personnes déplacées internes déjà présents dans la zone</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Contribuer au dialogue et à la résolution des conflits entre les communautés/populations -Mécanismes de protection communautaires 	<p>...lorsque vous traitez avec la communauté d'accueil ?</p> <p>...lorsque vous traitez avec un réfugié/une personne déplacée interne ?</p>
	<p>Mauvais traitements infligés par les autorités, notamment par la police et d'autres, arrestations et détentions arbitraires, harcèlement, passages à tabac, meurtres et disparitions</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Registre des cas -Conseils juridiques pour l'accès à la justice et à la réparation -Faciliter l'accès aux documents officiels 	<p>...lorsque vous interagissez avec la police et d'autres autorités ?</p>